



09 | COMPRENDRE

Les enjeux de la sécurité

Mis à jour en 2019

Les accidents liés à la consommation de gaz naturel sont rares. Pour consommer le gaz naturel en toute sécurité, il faut connaître ses responsabilités et obligations réglementaires, être vigilant sur l'entretien de ses équipements intérieurs et adopter quelques gestes et réflexes au quotidien.

Que prévoit la loi ?

Selon la loi, le consommateur est responsable de son installation intérieure de gaz naturel, c'est-à-dire de l'installation à partir du compteur, jusqu'au raccordement des appareils, et des appareils eux-mêmes (chaudière, gazinière...).

L'entretien de la chaudière

L'entretien annuel de la chaudière est obligatoire pour tous les occupants, propriétaires ou locataires (décret n°2009-649 du 9 juin 2009 et arrêté du 15 septembre 2009 relatif à l'entretien annuel des chaudières dont la puissance nominale est comprise entre 4 et 400 kilowatts) tout comme le ramonage des conduits d'évacuation des fumées (obligations et périodicité fixées par arrêté préfectoral consultable en mairie) et nécessaire pour une utilisation performante et sûre du gaz naturel.

L'amélioration de l'installation de la chaudière de chauffage fait partie des possibles conseils prodigués par la personne réalisant l'entretien (annexe 4 de l'arrêté du 15 septembre 2009).

i Info plus

Une chaudière bien entretenue permet de réduire jusqu'à 10% sa consommation d'énergie !

Source : <https://www.consoglobe.com/chaudiere-entreteneue-economies-energie-1494-cg>

Le certificat de conformité

En cas de travaux sur les installations de gaz naturel à l'intérieur des logements, il est nécessaire de produire un certificat de conformité obligatoire.

Remis par l'installateur, ce certificat doit être validé par un organisme de contrôle désigné par les pouvoirs publics. Il atteste que les travaux effectués à l'intérieur du logement ont été réalisés conformément à la réglementation en vigueur. Sa durée de validité est de trois ans. Il engage la responsabilité de celui qui a réalisé l'installation.

Ce document est à conserver précieusement.

Bon à savoir

Les accidents liés au gaz se produisent dans 90%¹ des cas à l'intérieur des logements. Sont souvent en cause les chaudières mal entretenues, les flexibles de gaz trop vieux, les ventilations obstruées. Le monoxyde de carbone reste la première cause de décès par intoxication en France.

La ventilation du logement

Une bonne ventilation assure une meilleure combustion et évite la production de monoxyde de carbone. Le gaz naturel est inodore dans son état originel. Il est odorisé par l'ajout de sulfates lors de son exploitation, afin de le rendre facilement détectable en cas de fuite. Il est très important d'assurer un renouvellement de l'air et de maintenir les grilles de ventilation propres et bien dégagées.

1 <https://www.lci.fr/conso-argent/gaz-propretaire-revenus-moderne-vous-avez-peut-etre-droit-a-des-aides-pour-relever-vos-installations-grdf-anah-2025861.html>

Quelles bonnes pratiques adopter ?

Zoom sur les gestes simples du quotidien pour maintenir les installations en bon état et prévenir les accidents.

Le raccordement

Ne pas bricoler son installation de gaz naturel.



Non - Flexible Vissogaz coupé et monté sur l'embout d'un robinet non nor-



Non - Tuyau et raccord d'arrosage montés sur un robinet à pas de vis



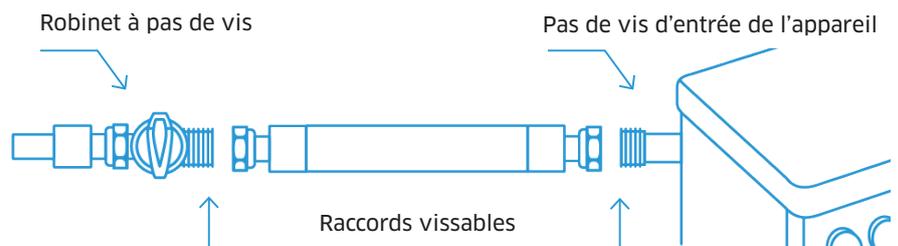
Non - Tube caoutchouc monté sur un robinet à pas de vis



Vérifier la date de validité du tuyau flexible



Oui - Tuyau gaz naturel Vissogaz



Adopter le système Vissogaz pour une sécurité garantie

Les appareils électriques

Respecter les consignes d'utilisation des appareils.

Info plus

Les robinets non normalisés ont été interdits depuis le 1er juillet 2015 et les tubes souples le seront à compter du 1er juillet 2019.



La gazinière

Nettoyer ses brûleurs régulièrement.



Une flamme jaune et irrégulière est le signe que les brûleurs sont sales et risquent de se boucher



Une flamme bleue est un gage de sécurité.

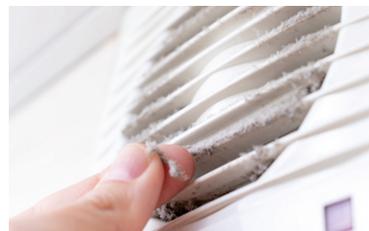


Fermer le robinet d'arrivée du gaz lors de chaque départ en week-end ou en vacances.

L'aération



Elles permettent à l'air de circuler



Nettoyer régulièrement pour éviter qu'elles ne se bouchent.

→ À consulter

Les bonnes pratiques et les gestes sécurité sont détaillés généralement sur les sites Internet des fournisseurs et dans les Conditions Générales de Vente (ex. : les CGV ENGIE).

Le chauffage

Faciliter l'accès du technicien pour vérifier l'installation et ramoner les conduits.
Ne pas utiliser de chauffages d'appoint en continu.

En cas d'accident, penser aux gestes qui sauvent



Aérer immédiatement

en ouvrant les fenêtres et les portes.



Arrêter tous les appareils à combustion

(chaudière, chauffage d'appoint, etc...)



Couper le gaz

lorsqu'il y a une fuite de gaz ou odeur suspecte.



Ne pas téléphoner de chez soi, ne pas utiliser de flamme ni d'étincelle, ne pas toucher aux appareils électriques

cela peut provoquer une explosion.



Evacuer l'appartement et l'immeuble

- prendre les escaliers et pas l'ascenseur (en effet en cas de fuite de gaz, le fait d'appuyer sur le bouton d'appel de l'ascenseur a le même effet que celui de manipuler un appareil électrique)
- prévenir ses voisins sans sonner (même raison que ci-dessus)



Appeler les secours - Ne pas rentrer chez soi avant d'avoir reçu l'avis d'un professionnel.



Info plus

Le gestionnaire de réseau (GRDF, ENEDIS) est l'interlocuteur prioritaire à contacter d'urgence en cas d'odeur suspecte ou de fuite de gaz naturel, mais aussi en cas de problème sur le réseau.

- Pour le gaz naturel, il faut contacter GRDF au :

0 800 47 33 33

Service et appel gratuit

Un interlocuteur répondra 24h/24 et 7j/7. Ce numéro unique figure également sur les factures de gaz naturel.

- Pour l'électricité, et afin d'anticiper les situations délicates, il convient de connaître à l'avance le numéro d'urgence électricité de sa commune, disponible sur le site d'ENEDIS : www.enedis.fr



N° utiles

112 - le numéro unique d'urgence européen

18 - les pompiers

15 - le samu
